



COMITE TECHNIQUE

Séance du 14 octobre 2019

– Procès-verbal –

Le Comité Technique s'est réuni le 14 octobre 2019 à 9H30 au SDIS du Nord – 3 rue du Palais Rihour, sous la présidence de Monsieur Jacques HOUSSIN, Président du Comité Technique.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Membres représentant les collectivités territoriales et leurs établissements publics :

- M. Jacques HOUSSIN – Titulaire
Président du Comité Technique, 2^{ème} Vice-Président du SDIS du Nord, Conseiller Départemental du Nord, Conseiller Communautaire de la Métropole Européenne de Lille, Maire de Verlinghem
- Mme Sylvie BRACHET – Titulaire
Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Maire de Bergues
- M. Aimé DUQUENNE – Titulaire
3^{ème} Vice-Président du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Conseiller Communautaire de la Métropole Européenne de LILLE, Maire de Gruson
- Mme Annie LEYS – Titulaire
Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Conseillère Départementale du Nord, Adjointe au Maire de Wattignies
- M. Henri GADAUT – Titulaire
Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Conseiller Départemental du Nord, Conseiller Communautaire de la Métropole Européenne de Lille, Adjoint au Maire de Wattrelos
- Mme Barbara COEVOET – Suppléante
Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Conseillère Départementale du Nord, Adjointe au Maire de Wasquehal

Membres représentant le Personnel :

- M. Christophe BAUDEMONT - Titulaire
Mission Promotion du Volontariat et Citoyenneté - Avenir Secours

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Membres représentant les Collectivités Territoriales et leurs établissements publics :

- M. Régis CAUCHE – Titulaire
Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Conseiller Départemental du Nord, Conseiller Communautaire de la Métropole Européenne de Lille, Maire de Croix
- M. Nicolas SIEGLER – Titulaire
1^{er} Vice-Président du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Conseiller Départemental du Nord, Adjoint au Maire de Cambrai
- Mme Margaret CONNELL – Suppléante
Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Conseillère Communautaire de la Métropole Européenne de Lille, Adjointe au Maire de Roubaix
- M. Maxime CABAYE – Titulaire
Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Conseiller Départemental du Nord
- M. Eric RENAUD – Titulaire (départ au point 7)
Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Conseiller Départemental du Nord, 1^{er} Adjoint au Maire de Saint-Amand-les-Eaux
- Mme Marie CIETERS – Suppléante
Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Conseillère Départementale du Nord
- Mme Marie-Hélène QUATREBOEUF – Suppléante
Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Conseillère Départementale du Nord
- M. Jean-Marc GOSSET – Suppléant
Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Conseiller Départemental du Nord
- Mme Françoise DEL PIERO – Suppléante
Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Conseillère Départementale du Nord

- Mme Sylvia DUHAMEL – Suppléante
Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Conseillère Départementale du Nord, Conseillère Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole, Maire de Bruay-sur-l'Escaut
- Mme Marguerite CHASSAING – Suppléante
Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Conseillère Départementale du Nord
- M. Jean-Noël VERFAILLIE – Suppléant
Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Conseiller Départemental du Nord, Conseiller Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole

Membres représentant le Personnel :

- M. Quentin DE VEYLDER - Titulaire
CIS Roubaix – CGT
- M. Angelo CARLUCCI - Titulaire
Pôle Ressources et Relations Humaines – CGT
- M. Frédéric DEMARTELAERE - Titulaire
CIS Lille Bouvines – CGT
- M. Marc DEFAUWE - Titulaire
Service Prévention - Groupement Territorial G3 – CGT
- M. Sébastien LUCAS - Titulaire
CIS Cambrai – SA SPP PATS 59
- M. Vincent LEMAITRE - Titulaire
CIS Douai – SPASDIS-CFTC
- M. Sylvain BEAURAIN, - Titulaire
CIS Dunkerque – SUD
- M. Bruno CAPPOEN - Titulaire
CIS Lille Littré – FOSIS 59
- M. Laurent CAUTERMAN - Suppléant
Pôle Ressources et Relations Humaines – CGT
- M. Hugues TETAERT, Suppléant
CIS Fourmies – CGT
- Mme Diana BOHET - Suppléante
Groupement Acquisition et Suivi des Matériels – CGT
- M. Marc LEHOUCQ - Suppléant
CIS Roubaix – CGT

- M. Martin ROHART - Suppléant
Groupement Transmissions - SA SPP PATS 59
- M. Gérard GILABERT - Suppléant
CIS Lille Bouvines – SPASDIS-CFTC
- M. Barthélemy GHYS - Suppléant
CIS Dunkerque – SUD
- M. Pierre PREVOST - Suppléant
Groupement Prévention - Avenir Secours
- Mme Aurélie ABERBACHE - Suppléante
Service Opération G4 – FOSIS 59

Ont aussi assisté à la séance en qualité d'experts généralistes ou de secrétaires de l'Administration :

- M. le Contrôleur Général Gilles GRÉGOIRE
Directeur Départemental du SDIS du Nord
- M. le Colonel hors classe René SPIÈS
Directeur Départemental Adjoint du SDIS du Nord
- M. le Lieutenant Colonel Laurent MAILLARD
Chef du Pôle Organisation des Secours
- Mme Frédérique MINAUX
Chef du Pôle Ressources et Relations Humaines
- M Frédéric THIERY
Chef du Pôle Moyens et Logistique
- M. le Médecin Lieutenant Colonel Didier BRIEMANT
Chef du Groupement Aptitude Médicale
- M. le Lieutenant Colonel Dominique JACQUES
Chef du Groupement Territorial 1
- M. le Commandant Christophe LIBERT
Chef du Groupement Territorial 2 par intérim
- M. le Lieutenant Colonel Vincent LABADENS
Chef du Groupement Territorial 3
- M. le Lieutenant Colonel Denis THIÉBAUT
Chef du Groupement Territorial 4
- M. le Lieutenant Colonel Pascal MARI
Chef du Groupement Territorial 5

- M. le Capitaine Rémi MARHEM
Chef du Service Communication
- Mme Barbara LEROY LAIDEBEUR
Chef du service Relations Sociales et Circuit d'Information, GRH
- Mme Anne-Sophie CHARLET
Gestionnaire du service Relations Sociales et Circuit d'Information, GRH

Monsieur le Président ouvre la séance à 17 h 30. Il rappelle que lors du précédent Comité Technique, deux projets de délibération ont fait l'objet d'un vote contre unanime des représentants du personnel. Il indique que réglementairement un nouveau Comité Technique doit donc se tenir pour ré étudier les deux dossiers avant de pouvoir passer ces deux délibérations au Conseil d'Administration.

Mme Barbara LEROY LAIDEBEUR procède à l'appel.

Pour les représentants de l'établissement, voteront :

M. HOUSSIN, Mme BRACHET, M. DUQUENNE, Mme LEYS, M. GADAUT, Mme COEVOET.

Pour les représentants du personnel votera :

- pour Avenir Secours : M. BAUDEMONT

Monsieur le Président précise que s'agissant du deuxième CT, il n'y a pas de condition de quorum.

Monsieur le Président autorise M. BAUDEMONT à faire une déclaration liminaire.

Monsieur le Président, Monsieur le Directeur, Mesdames Messieurs les élus,

Comme vous pouvez le constater, aujourd'hui cette instance ne sera pas paritaire. Ainsi, hormis moi, aucun représentant des 2 500 personnels du SDIS 59 n'a souhaité venir assister à un passage en force des dossiers pourtant rejetés à l'unanimité par l'ensemble des élus du personnel.

Cette pratique montre bien s'il était nécessaire que vous n'êtes nullement attaché au dialogue social, basé sur l'échange et la construction. Cette instance est comme nous ne cessons de le dire au mieux une chambre d'écoute.

Lors du dernier Comité Technique, vous nous avez présenté deux sujets sur lesquels nous avons débattu et avons apporté de multiples arguments

Est-il possible qu'aucun des arguments que nous avons avancés afin de légitimer notre opposition à vos décisions, n'ait retenu votre attention ?

Il semble malheureusement que oui !

En remettant ces sujets in extenso, à l'ordre du jour du CT aujourd'hui, sans qu'il y ait besoin d'un vote, ou d'un quorum, vous affichez ouvertement le mépris que vous accordez au travail des partenaires sociaux au sein de notre établissement.

Nous l'avons bien compris, pour vous, nous ne sommes que des empêcheurs de tourner en rond, le caillou dans la chaussure du président, tenu par les contraintes budgétaires qu'on lui laisse imposer au SDIS.

Modifier la prise en charge du départ volontaire parce que cela coûte cher, et présenter, une déclinaison d'organigramme qui n'en porte que le nom, 2 ans et demi après le travail d'un cabinet d'audit payé pour cela, relève déjà en soit d'un mépris à l'égard d'un dialogue social qui s'est mué en un dialogue de sourd.

Vous ne pouviez pas méconnaître, notre opposition sur ces sujets. Tant les flous, l'absence de clarification de cette version colorée d'un nouvel organigramme, sur les postes où sont affectés les agents, leur lien hiérarchique, notamment à la veille de la mise en place du RIFSEEP, sont fragilisés par ce document dont le fond mais surtout la forme ressemble malheureusement plus à de l'artisanat, qu'à la visualisation d'un réel projet de service partagé.

Il vient en cela, modifier défavorablement un organigramme de 2017, là où il devait en corriger les scories.

Certains y verront de l'amateurisme, d'autres un moyen supplémentaire de contraindre encore les personnels dans un futur RIFSEEP a minima, dans le saint objectif de faire encore et toujours des économies.

Nous l'entendons et nous en prenons malheureusement bonne note.

Des économies, certes, mais pour en faire quoi, pour améliorer quelle partie de notre service dont la déliquescence n'est malheureusement plus à démontrer.

Lorsque nous vous parlons de mesures sociales, économies, lorsque l'on vous parle de bien-être au travail, vous comprenez encore économie, lorsque nous parlons de reconnaissance du travail accompli, vous pensez à chacune de ces évocations avant toutmais combien cela va-t-il nous coûter...

Cette seule vision économique d'un service public et de ceux qui le portent, fonde malheureusement le socle destructeur de ce que vous nous avez fait devenir....

En un mot comme en cent qui restent sans réponses, le dialogue social au SDIS 59 reste pour vous, accessoire et quoi qu'il en soit ne se traite jamais dans cette instance, qui en est pourtant l'essence.

C'est pourquoi dans la lignée de mes collègues je vais vous laisser acter vos décisions seuls.

Je vous souhaite, au nom de l'ensemble des syndicats, un bon comité technique.

Monsieur le Président souhaite apporter une réponse pour éclairer les élus. Il rappelle que l'Indemnité de Départ Volontaire a été mise en place en 2015 lorsqu'il était nécessaire de procéder à des économies au niveau des charges de personnel. Il s'agissait de réduire la voilure pour des questions financières. Aujourd'hui, le contexte a changé, le SDIS est dans une phase de recrutement, l'objectif est d'augmenter les effectifs. C'est pourquoi, il n'est plus question d'inciter les agents à partir de façon volontaire.

Concernant l'organigramme, Monsieur le Président confirme que ce dernier a été adopté il y a deux ans. Ce dernier évolue et il est nécessaire de l'adapter. C'est la raison de cette nouvelle délibération.

Le Directeur Départemental souhaite préciser que concernant l'Indemnité de Départ Volontaire, il n'y a aucune obligation pour la mettre en place. Par ailleurs, logiquement lorsqu'elle est accordée, elle doit s'accompagner de la suppression de poste, ce que le SDIS n'a jamais fait que ce soit au niveau des Sapeurs-Pompiers Professionnels ou des PATS. Le remplacement pour ces derniers a pu être décalé dans le temps afin de limiter la perte financière.

Concernant l'organigramme, le Directeur Départemental rappelle que le Président avait fixé plusieurs objectifs qui ont tous été respectés, à savoir :

- Personne placée au Centre de Gestion,
- Aucune perte financière pour les agents. Il a fallu trouver un dispositif compensatoire.
- Une mise en place à effectif constant.

Le nouvel organigramme répond aux différentes préconisations des audits qui dénonçaient un manque de clarté de l'organisation. Le Directeur Départemental reconnaît que si les premières phases pour les Chefs de Pôle, Chefs de Groupement territorial et fonctionnel ont été très rapides, cela s'est essouffé, certainement du fait d'avoir voulu trop concerter.

Il rappelle que cet organigramme n'est pas gravé dans la pierre mais il est nécessaire pour autant de l'arrêter pour pouvoir le faire évoluer.

Monsieur GADAUT souhaite faire la même remarque qu'au précédent CT, à savoir qu'il regrette que l'Indemnité de Départ Volontaire ne soit pas fixée au niveau national. Cela permettrait une application uniforme dans tous les SDIS. Par ailleurs, concernant l'organigramme, il remarque qu'il y a plusieurs cases où le grade n'est pas précisé.

Monsieur le Président indique que concernant la première remarque, cela relève du législateur et non du SDIS de décider d'une Indemnité de Départ Volontaire nationale. Il rappelle que chaque SDIS est libre de le mettre en place et que dans le Nord, c'est un choix qui bénéficie aux agents. Il propose de donner la parole au DDA pour répondre à la seconde remarque.

Le Directeur Départemental Adjoint indique qu'une relecture a été effectuée au regard des remarques émises. Des modifications ont été apportées aux organigrammes entre les deux Comités Techniques. Pour autant, il confirme qu'il manque certains grades notamment au niveau des Chefs de Pôle, Chefs de Groupement et Chefs de Service. En effet, ces grades ayant été validés précédemment en 2016 et 2017, ils n'ont pas été systématiquement repris dans le document présenté.

En l'absence d'autre remarque, M. le Président propose de passer au vote.

Vote concernant la modification de la délibération du 18 décembre 2015 instaurant une Indemnité de Départ Volontaire :

	Pour	Contre	Abstention
Administration	6		

Résultat du vote du collège des représentants de l'Administration : La modification de la délibération du 18 décembre 2015 instaurant une indemnité de départ volontaire reçoit un avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés.

Vote concernant la déclinaison des organigrammes :

	Pour	Contre	Abstention
Administration	5		1

Résultat du vote du collège des représentants de l'Administration : reçoit un avis favorable à la majorité des suffrages exprimés.

Monsieur le Président remercie l'assemblée et lève la séance à 17h 50. Le prochain CT est prévu le 3 décembre 2019 à 14 h.

Le SECRETAIRE ADJOINT

La SECRETAIRE

Le PRÉSIDENT



Mme Barbara LEROY LAIDEBEUR



M. Jacques HOUSSIN